



Le vingt sept juin deux mille treize à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE – Président

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Christian ARCHIER, Maurice BERCHU, Denis BLANCHET, Céline BONNET, Muriel BONIJOLY (arrivée à 18h15), Robert BOSSY, Yves BOULANGER, Cécile CELETTE, Thierry CHAPIGNAC (arrivé à 18h35), Thierry CHAPUS (arrivé à 18h15), François CHAUVIN, Sébastien COSTE, Jean-Marie DESLOGES, Olivier DUSSOPT, Geneviève FAVERJON, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Denis LACOMBE, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Bernard MARCE, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean-Claude ORIOL, Denis PLENET, Simon PLENET, Lylia QUOINON (départ à 18h30), Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER (arrivé à 18h10), Antoinette SCHERER, Robert SEUX, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Claude TOURNAYRE, Michèle VAURE, Marianne VERGNE, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires,
Monsieur Claude JAMONAC en qualité de délégués suppléants

Étaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Aïda BOYER, Guy CAVENEGET, Martine CHAMBON, Cécile CHENEVIER, Christiane CLEMENT, Ludovic CORDIER, Eliane COSTE, Max DESSUS, Jean-Yves ESCOFFIER, Jean-François JULLIAT, Laurent LACROIX, Valérie LEGENDARME, Eric PLAGNAT, Michel ROUX, Denis SAUZE, Jean-Pierre VALETTE, Alain ZABAL

Pouvoirs et représentation

- Aïda BOYER avait donné pouvoir à Simon PLENET
- Martine CHAMBON était représentée par Claude JAMONAC
- Eliane COSTE avait donné pouvoir à Denis LACOMBE
- Max DESSUS avait donné pouvoir à Céline BONNET
- Jean-Yves ESCOFFIER avait donné pouvoir à Denis PLENET
- Laurent LACROIX avait donné pouvoir à Thomas TOULARASTEL
- Valérie LEGENDARME avait donné à Christophe FRANCOIS
- Eric PLAGNAT avait donné pouvoir à François SIBILLE
- Lylia QUOINON avait donné pouvoir à Danielle MAGAND (à partir de 18h30)
- Denis SAUZE avait donné pouvoir à Marianne VERGNE
- Jean-Pierre VALETTE avait donné pouvoir à François CHAUVIN
- Alain ZABAL avait donné pouvoir à Robert SEUX

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ARCHIER

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 20 juin 2013

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants

Présents : 41 titulaires et 1 suppléant
40 titulaires et 1 suppléant

Pouvoirs : 10
pouvoir : 11

Votants : 52
Votants : 52

2013.102 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 18 AVRIL 2013

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,
APPROUVE le procès verbal de la séance du 18 avril 2013,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.103 - SUR LE PRINCIPE DE LA TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et, PAR 49 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Thierry CHAPUS et Sébastien COSTE)

RAPPELLE son ambition de devenir une communauté d'agglomération, dans le cadre de l'expérimentation ouverte par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2013.104 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de conventionner avec le Centre de Gestion de l'Ardèche pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection.

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée relative à l'intervention de l'agent chargé des fonctions d'inspection.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

2013.105 - RECRUTEMENT DE DEUX AMBASSADEURS DE TRI AU SERVICE « DECHETS MENAGERS »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le recrutement de deux ambassadeurs de tri dans le cadre d'un dispositif d'emplois aidés,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

2013.106 - APPROBATION DE LA CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE D'ANNONAY, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE ET RELATIVE AU POSTE DE COORDINATEUR ENFANCE/JEUNESSE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la Commune d'Annonay et le Conseil Général de l'Ardèche et relative au poste de coordinateur enfance/jeunesse.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

CHARGE Monsieur le Président ou l' élu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet.

AUTORISE Monsieur le Président ou l' élu en charge à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2013-107 - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon	DELIBERATION	Nombre de membres en exercices	58		
Communauté de commune du Bassin d'ANNONAY	sur le compte Administratif	Nombre de membres présents	39 tit et 1 suppléant		
	sur le compte de gestion	Nombre de suffrages exprimés	51		
	sur l'affectation des résultats	votes	2	pour	49
BUDGET PRINCIPAL (M14) - EXERCICE 2012					

Le 27 juin 2013 à 18H, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M.ZAHM Alain, suite à la convocation en date du 20 juin 2013, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		1 607 653,41 €		1 243 820,56 €		2 851 473,97 €
part affectée à l'investissement						- €
opérations de l'exercice	17 070 334,68 €	18 020 422,62 €	1 019 098,37 €	318 515,51 €	18 089 433,05 €	18 338 938,13 €
totaux	17 070 334,68 €	19 628 076,03 €	1 019 098,37 €	1 562 336,07 €	18 089 433,05 €	21 190 412,10 €
résultats de clôture		2 557 741,35 €		543 237,70 €		3 100 979,05 €
	besoin de financement ou excédent de financement			543 237,70 €		
	restes à réaliser		1 022 864,63 €	33 052,00 €		
	Besoin total de financement ou excédent total de financement		446 574,93 €			

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° décide de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement

450 000,00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)								
2 107 741,35 €	au compte 002 (fonctionnement recettes)								

2013.108 - BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012

Département de l'Ardèche - Arrondissement de TOURNON	DELIBERATION	Nombre de membres en exercices	58	
Communauté de commune du Bassin d'ANNONAY	sur le compte Administratif	Nombre de membres présents	39 tit et 1 suppléant	
	sur le compte de gestion	Nombre de suffrages exprimés	51	
	sur l'affectation des résultats	votes	abstention	
		2	pour	49
BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS (M14) - EXERCICE 2012				

Le 27 juin 2013 à 18H, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M.ZAHM Alain, suite à la convocation en date du 20 juin 2013, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		35 833,08 €		1 062 216,59 €		1 098 049,67 €
part affectée à l'investissement						- €
opérations de l'exercice	1 153 244,92 €	1 192 303,81 €	956 128,61 €	340 099,03 €	2 109 373,53 €	1 532 402,84 €
totaux	1 153 244,92 €	1 228 136,89 €	956 128,61 €	1 402 315,62 €	2 109 373,53 €	2 630 452,51 €
résultats de clôture		74 891,97 €		446 187,01 €		521 078,98 €
	besoin de financement ou excédent de financement			446 187,01 €		
	restes à réaliser		1 141 040,78 €	620 166,72 €		
	Besoin total de financement ou excédent total de financement		74 687,05 €			

2013.109 - BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012

Département de l'Ardèche - Arrondissement de TOURNON	DELIBERATION	Nombre de membres en exercices		58	
Communauté de commune du Bassin d'ANNONAY	sur le compte Administratif	Nombre de membres présents		39 tit et 1 suppléant	
	sur le compte de gestion	Nombre de suffrages exprimés		51	
	sur l'affectation des résultats	votes	abstention	2	pour 49
BUDGET ANNEXE DES DECHETS (M14) - EXERCICE 2012					

Le 27 juin 2013 à 18H, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M.ZAHM Alain, suite à la convocation en date du 20 juin 2013, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:						
Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés				487 493,27 €		487 493,27 €
part affectée à l'investissement				336 841,51 €		336 841,51 €
opérations de l'exercice	3 912 307,33 €	4 029 600,46 €	554 574,05 €	60 965,25 €	4 466 881,38 €	4 090 565,71 €
totaux	3 912 307,33 €	4 029 600,46 €	554 574,05 €	885 300,03 €	4 466 881,38 €	4 914 900,49 €
résultats de clôture		117 293,13 €		330 725,98 €		448 019,11 €
	besoin de financement ou excédent de financement			330 725,98 €		
	restes à réaliser		548 212,32 €			
	Besoin total de financement ou excédent total de financement		217 486,34 €			

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° décide de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement

117 293,13 € au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (fonctionnement recettes)

2013-110 - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉ – EXERCICE 2012 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon	DELIBERATION	Nombre de membres en exercices		58	
Communauté de commune du Bassin d'ANNONAY	sur le compte Administratif	Nombre de membres présents		39 tit et 1 suppléant	
	sur le compte de gestion	Nombre de suffrages exprimés		51	
	sur l'affectation des résultats	votes	abstention	2	pour 49
BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE (M14) - EXERCICE 2012					

Le 27 juin 2013 à 18H, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M.ZAHM Alain, suite à la convocation en date du 20 juin 2013, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		3 740,59 €	822 508,99 €		822 508,99 €	3 740,59 €
part affectée à l'investissement						- €
opérations de l'exercice	3 691 057,19 €	3 807 992,49 €	2 857 852,49 €	2 382 192,74 €	6 548 909,68 €	6 190 185,23 €
totaux	3 691 057,19 €	3 811 733,08 €	3 680 361,48 €	2 382 192,74 €	7 371 418,67 €	6 193 925,82 €
résultats de clôture		120 675,89 €	1 298 168,74 €		1 177 492,85 €	
	besoin de financement ou excédent de financement		1 298 168,74 €			
	restes à réaliser					
	Besoin total de financement ou excédent total de financement		1 298 168,74 €			

2013.111 - BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2012 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 49 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (François SIBILLE + pouvoir de Eric PLAGNAT)

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif 2012, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		- €	267 677,93 €		267 677,93 €	- €
part affectée à l'investissement				- €		- €
opérations de l'exercice	2 244 886,82 €	2 981 711,14 €	2 520 984,70 €	2 779 998,05 €	4 765 871,52 €	5 761 709,19 €
totaux	2 244 886,82 €	2 981 711,14 €	2 788 662,63 €	2 779 998,05 €	5 033 549,45 €	5 761 709,19 €
résultats de clôture		736 824,32 €	8 664,58 €			728 159,74 €
	besoin de financement ou excédent de financement		8 664,58 €			
	restes à réaliser		656 465,70 €	1 269 081,10 €		
	Besoin total de financement ou excédent total de financement			603 950,82 €		

2013.112 - BUDGET ANNEXE DE LA STEP DE VERNOSC – EXERCICE 2012 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, DU COMPTE DE GESTION ET AFFECTATION DU RESULTAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 49 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (François SIBILLE + pouvoir de Eric PLAGNAT

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif 2012, lequel peut se résumer ainsi :

Libelle	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
résultats reportés		42 224,68 €	12 474,72 €		12 474,72 €	42 224,68 €
part affectée à l'investissement				- €		- €
opérations de l'exercice	38 495,47 €	57 695,65 €	23 042,30 €	46 808,00 €	61 537,77 €	104 503,65 €
totaux	38 495,47 €	99 920,33 €	35 517,02 €	46 808,00 €	74 012,49 €	146 728,33 €
résultats de clôture		61 424,86 €		11 290,98 €		72 715,84 €
	besoin de financement ou excédent de financement		- €	11 290,98 €		
	restes à réaliser		- €	- €		
	Besoin total de financement ou excédent total de financement			11 290,98 €		

2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5° décide de reporter comme suit l'excédent de fonctionnement

61 424,86 €

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (fonctionnement recettes)

2013, 113 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2013 – BUDGET PRINCIPAL

Le projet de Budget Supplémentaire 2013 – Budget Principal se présente comme suit:

- Section de Fonctionnement : + 1.849.815,35 €
- Section d'Investissement : + 1.331.289,70 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et par 49 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Bernard MARCE, François SIBILLE + pouvoir de Eric PLAGNAT)

ADOpte le budget supplémentaire 2013 – Budget Principal – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - BUDGET PRINCIPAL CDC - Exercice : 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	1 451 870.00		6 882.00	6 882.00	1 458 532.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	5 433 500.00				5 433 500.00
013	ATTENUATION DE CHARGES					
014	ATTENUATION DE CHARGES	8 182 871.00		48 474.00	48 474.00	8 211 345.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 483 620.00		-13 485.00	-13 485.00	2 450 135.00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
Total des dépenses de gestion courante		17 511 861.00		41 851.00	41 851.00	17 553 512.00
66	CHARGES FINANCIERES	58 600.00				58 600.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 500.00		7 455.00	7 455.00	17 955.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	50 000.00		295 509.35	295 509.35	345 509.35
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 630 761.00		344 815.35	344 815.35	17 975 576.35
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	267 541.50		1 505 000.00	1 505 000.00	1 772 541.50
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	197 000.00				197 000.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		464 541.50		1 505 000.00	1 505 000.00	1 969 541.50
TOTAL		18 095 302.50		1 849 815.35	1 849 815.35	19 945 117.85
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						19 945 117.85

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL					
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES					
013	ATTENUATION DE CHARGES	84 700.00				84 700.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
70	PRODUIT DU DOMAINE	1 758 086.00				1 758 086.00
73	IMPOTS ET TAXES	11 288 287.00		-171 240.00	-171 240.00	11 117 047.00
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 920 519.50		-91 586.00	-91 586.00	4 828 933.50
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 730.00				43 730.00
Total des recettes de gestion courante		18 095 302.50		-282 826.00	-262 826.00	17 832 476.50
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			4 900.00	4 900.00	4 900.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 095 302.50		-257 926.00	-257 926.00	17 837 376.50
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		18 095 302.50		-257 926.00	-257 926.00	17 837 376.50

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

2 107 741.35

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

19 945 117.85

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 505 000.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	209 000.00	52 124.56	5 000.00	5 000.00	266 124.56
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	688 775.00	124 578.97	-78 000.00	-78 000.00	737 353.97
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	772 580.00	47 331.07	60 000.00	60 000.00	879 911.07
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 080 100.00	798 830.03	303 213.00	303 213.00	3 182 143.03
Total des dépenses d'équipement		3 750 455.00	1 022 864.63	292 213.00	292 213.00	5 065 532.63
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	231 000.00				231 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	50 000.00		16 212.07	16 212.07	66 212.07
Total des dépenses financières		281 000.00		16 212.07	16 212.07	297 212.07
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		4 031 455.00	1 022 864.63	308 425.07	308 425.07	5 362 744.70
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL		4 031 455.00	1 022 864.63	308 425.07	308 425.07	5 362 744.70

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

5 362 744.70

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	237 704.00	33 052.00			270 756.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 166)	2 019 209.50		-1 200 000.00	-1 200 000.00	819 209.50
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
Total des recettes d'équipement		2 256 913.50	33 052.00	-1 200 000.00	-1 200 000.00	1 089 965.50
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	380 000.00				380 000.00
1068	Exédents de fonct. capitalisés			450 000.00	450 000.00	450 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	930 000.00				930 000.00
Total des recettes financières		1 310 000.00		450 000.00	450 000.00	1 760 000.00
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		3 566 913.50	33 052.00	-750 000.00	-750 000.00	2 849 965.50
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	267 541.50		1 505 000.00	1 505 000.00	1 772 541.50
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	197 000.00				197 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		464 541.50		1 505 000.00	1 505 000.00	1 969 541.50
TOTAL		4 031 455.00	33 052.00	755 000.00	755 000.00	4 819 507.00
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						543 237.70
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						5 362 744.70
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					1 505 000.00	

2013.114 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2013 – BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS

Le projet de Budget Supplémentaire 2013 – Budget annexe des locations se présente comme suit:

- Section de Fonctionnement : + 33.200,00 €
- Section d'Investissement : + 1.211.240,78 € (restes à réaliser compris)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et par 49 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Bernard MARCE, François SIBILLE + pouvoir de Eric PLAGNAT)

ADOpte le budget supplémentaire 2013 – Budget Locations – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

COMMUNAUTE DE COMMUNES - LOCATIONS - Exercice : 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	746 800.00		8 000.00	8 000.00	754 800.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	531 700.00				531 700.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
Total des dépenses de gestion courante		1 278 600.00		8 000.00	8 000.00	1 286 600.00
66	CHARGES FINANCIERES	60 600.00				60 600.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 150.00				1 150.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	9 805.00				9 805.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 350 155.00		8 000.00	8 000.00	1 358 155.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	64 500.00		25 200.00	25 200.00	89 700.00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	25 000.00				25 000.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		89 500.00		25 200.00	25 200.00	114 700.00
TOTAL		1 439 655.00		33 200.00	33 200.00	1 472 855.00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						1 472 855.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	PRODUIT DU DOMAINE	220 000.00				220 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	1 063 135.00				1 063 135.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	65 000.00				65 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	86 520.00				86 520.00
Total des recettes de gestion courante		1 434 655.00				1 434 655.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000.00				5 000.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 439 655.00				1 439 655.00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION			33 200.00	33 200.00	33 200.00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE F					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				33 200.00	33 200.00	33 200.00
TOTAL		1 439 655.00		33 200.00	33 200.00	1 472 855.00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						1 472 855.00
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						-8 000.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150.00				150.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	411 600.00	71 835.87			483 435.87
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	319 000.00	1 069 204.91	37 000.00	37 000.00	1 425 204.91
Total des opérations d'équipement						
Total des dépenses d'équipement		730 750.00	1 141 040.78	37 000.00	37 000.00	1 908 790.78
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	72 300.00				72 300.00
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT					
Total des dépenses financières		72 300.00				72 300.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		803 050.00	1 141 040.78	37 000.00	37 000.00	1 981 090.78
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			33 200.00	33 200.00	33 200.00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
Total des dépenses d'ordre d'investissement				33 200.00	33 200.00	33 200.00
TOTAL		803 050.00	1 141 040.78	70 200.00	70 200.00	2 014 290.78
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						2 014 290.78

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13 16	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	50 000.00 647 440.00	451 318.99	10 000.00 34 795.08	10 000.00 34 795.08	511 318.99 682 235.08
Total des recettes d'équipement		697 440.00	451 318.99	44 795.08	44 795.08	1 193 554.07
1088 27 024	Excédents de fonct. capitalisés AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRODUITS DES CESSIONS	16 110.00	168 847.73	74 891.97	74 891.97	74 891.97 16 110.00 168 847.73
Total des recettes financières		16 110.00	168 847.73	74 891.97	74 891.97	259 849.70
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		713 550.00	620 166.72	119 687.05	119 687.05	1 453 403.77
021 040 041	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION OPERATIONS PATRIMONIALES	64 500.00 25 000.00		25 200.00	25 200.00	89 700.00 25 000.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		89 500.00		25 200.00	25 200.00	114 700.00
TOTAL		803 050.00	620 166.72	144 887.05	144 887.05	1 568 103.77
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						446 187.01
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						2 014 290.78
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						-8 000.00

2013.115 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2013 – BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS DES MÉNAGES

Rapporteur : Monsieur Maurice BERCHU

Le projet de Budget Supplémentaire 2013 – Budget annexe des Déchets des ménages se présente comme suit:

- **Section de Fonctionnement : + 103.397,00 €**
- **Section d'Investissement : + 537.212,32 € (restes à réaliser compris)**

VU l'avis de la Commission finances en date du 6 juin 2013

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et par 49 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Bernard MARCE, François SIBILLE + pouvoir de Eric PLAGNAT)

ADOpte le budget supplémentaire 2013 – Budget Déchets des ménages – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	1 566 054.00		53 600.00	53 600.00	1 619 654.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	389 000.00		11 662.00	11 662.00	400 662.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 874 000.00		28 535.00	28 535.00	1 902 535.00
Total des dépenses de gestion courante		3 829 054.00		93 797.00	93 797.00	3 922 851.00
66	CHARGES FINANCIERES	48 700.00				48 700.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000.00				8 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	3 000.00		9 600.00	9 600.00	12 600.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 888 754.00		103 397.00	103 397.00	3 992 151.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 146.00				100 146.00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	36 000.00				36 000.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		136 146.00				136 146.00
TOTAL		4 024 900.00		103 397.00	103 397.00	4 128 297.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	4 128 297.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
70	PRODUIT DU DOMAINE	313 500.00				313 500.00
73	IMPOTS ET TAXES	3 226 400.00		87 942.00	87 942.00	3 314 342.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	485 000.00		15 455.00	15 455.00	500 455.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
Total des recettes de gestion courante		4 024 900.00		103 397.00	103 397.00	4 128 297.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 024 900.00		103 397.00	103 397.00	4 128 297.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		4 024 900.00		103 397.00	103 397.00	4 128 297.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	4 128 297.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
---	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	681 450.00	73 925.78	-84 950.00	-84 950.00	670 425.78
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	527 450.00	474 286.54	73 950.00	73 950.00	1 075 686.54
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	1 208 900.00	548 212.32	-11 000.00	-11 000.00	1 746 112.32
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	48 200.00				48 200.00
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT					
	Total des dépenses financières	48 200.00				48 200.00
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 257 100.00	548 212.32	-11 000.00	-11 000.00	1 794 312.32
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	1 257 100.00	548 212.32	-11 000.00	-11 000.00	1 794 312.32
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					1 794 312.32

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	46 000.00		40 000.00	40 000.00	86 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	924 954.00		49 193.21	49 193.21	974 147.21
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS					
	Total des recettes d'équipement	970 954.00		89 193.21	89 193.21	1 060 147.21
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	150 000.00				150 000.00
1088	Excédents de fonct. capitalisés			117 293.13	117 293.13	117 293.13
	Total des recettes financières	150 000.00		117 293.13	117 293.13	267 293.13
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 120 954.00		206 486.34	206 486.34	1 327 440.34
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	100 146.00				100 146.00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	36 000.00				36 000.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	136 146.00				136 146.00
	TOTAL	1 257 100.00		206 486.34	206 486.34	1 463 586.34
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					330 725.98
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					1 794 312.32
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

**2013.116 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2013 –
BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE**

Le projet de Budget Supplémentaire 2013 – Budget annexe des Zones d'activité se présente comme suit:

- Section de Fonctionnement : + 284.675,89 €
- Section d'Investissement : + 1.462.168,74 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et par 49 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Bernard MARCE, François SIBILLE + pouvoir de Eric PLAGNAT)

ADOpte le budget supplémentaire 2013 – Budget de Zones d'activités – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011 012 65	CHARGES A CARACTERES GENERAL FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 329 231.00		284 675.89	284 675.89	3 613 906.89
Total des dépenses de gestion courante		3 329 231.00		284 675.89	284 675.89	3 613 906.89
66 67 022	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 329 231.00		284 675.89	284 675.89	3 613 906.89
023 042 043	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE	4 573 919.00				4 573 919.00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 573 919.00				4 573 919.00
TOTAL		7 903 150.00		284 675.89	284 675.89	8 187 825.89

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	8 187 825.89

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
70 74	PRODUIT DU DOMAINE DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 081 815.00 492 775.00				2 081 815.00 492 775.00
Total des recettes de gestion courante		2 564 590.00				2 564 590.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 564 590.00				2 564 590.00
042 043	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE	5 348 560.00		164 000.00	164 000.00	5 512 560.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 348 560.00		164 000.00	164 000.00	5 512 560.00
TOTAL		7 903 150.00		164 000.00	164 000.00	8 067 150.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	120 675.89
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	8 187 825.89

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-164 000.00
---	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
010	STOCKS					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
Total des dépenses financières						
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement						
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	5 348 560.00		164 000.00	164 000.00	5 512 560.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 348 560.00		164 000.00	164 000.00	5 512 560.00
TOTAL		5 348 560.00		164 000.00	164 000.00	5 512 560.00
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						1 298 168.74
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						6 810 728.74

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
010	STOCKS					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	774 641.00		1 462 168.74	1 462 168.74	2 236 809.74
Total des recettes d'équipement		774 641.00		1 462 168.74	1 462 168.74	2 236 809.74
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
Total des recettes financières						
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		774 641.00		1 462 168.74	1 462 168.74	2 236 809.74
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	4 573 919.00				4 573 919.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 573 919.00				4 573 919.00
TOTAL		5 348 560.00		1 462 168.74	1 462 168.74	6 810 728.74
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						6 810 728.74
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						-164 000.00

**2013.117 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN D'ANNONAY - EXERCICE 2013**

REGIE ASSAINISSEMENT DU BASSIN D'ANNONAY - Exercice : 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL =(RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	904 600.00		119 000.00	119 000.00	1 023 600.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	345 000.00		3 500.00	3 500.00	348 500.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	150 000.00				150 000.00
63	TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000.00				5 000.00
Total des dépenses de gestion des services		1 404 600.00		122 500.00	122 500.00	1 527 100.00
66	CHARGES FINANCIERES	205 000.00				205 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 000.00		20 000.00	20 000.00	46 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	18 000.00				18 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 653 600.00		142 500.00	142 500.00	1 796 100.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 060 000.00		4 000.00	4 000.00	1 064 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 060 000.00		4 000.00	4 000.00	1 064 000.00
TOTAL		2 713 600.00		146 500.00	146 500.00	2 860 100.00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)						146 500.00

REGIE ASSAINISSEMENT DU BASSIN D'ANNONAY - Exercice : 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL =(RAR+VOTE)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	2 113 600.00		146 500.00	146 500.00	2 260 100.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	155 000.00				155 000.00
Total des recettes de gestion des services		2 268 600.00		146 500.00	146 500.00	2 415 100.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Total des recettes réelles d'exploitation		2 268 600.00		146 500.00	146 500.00	2 415 100.00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	445 000.00				445 000.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		445 000.00				445 000.00
TOTAL		2 713 600.00		146 500.00	146 500.00	2 860 100.00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)						146 500.00
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					4 000.00	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL =(RAR+VOTE)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	205 000.00	8 822.90	60 000.00	60 000.00	273 822.90
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	184 000.00	18 070.02	15 000.00	15 000.00	217 070.02
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	675 000.00	629 772.78	1 109 131.14	1 109 131.14	2 413 903.92
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	1 064 000.00	656 465.70	1 184 131.14	1 184 131.14	2 904 596.84
106	Réserves					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	325 000.00				325 000.00
	Total des dépenses financières	325 000.00				325 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers	25 000.00		40 000.00	40 000.00	65 000.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 414 000.00	656 465.70	1 224 131.14	1 224 131.14	3 294 596.84
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	445 000.00				445 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	445 000.00				445 000.00
	TOTAL	1 859 000.00	656 465.70	1 224 131.14	1 224 131.14	3 739 596.84
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTIcipe					8 664.58
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					1 889 261.42

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL =(RAR+VOTE)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	274 000.00	1 234 324.87	339 356.00	339 356.00	1 847 680.87
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	500 000.00		-500 000.00	-500 000.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
	Total des recettes d'équipement	774 000.00	1 234 324.87	-160 644.00	-160 644.00	1 847 680.87
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
106	Réserves			736 824.32	736 824.32	736 824.32
	Total des recettes financières			736 824.32	736 824.32	736 824.32
4582	Total des opérations pour compte de tiers	25 000.00	34 756.23	40 000.00	40 000.00	99 756.23
	Total des recettes réelles d'investissement	799 000.00	1 269 081.10	616 180.32	616 180.32	2 684 261.42
021	Virement de la section d'exploitation					
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 060 000.00		4 000.00	4 000.00	1 064 000.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 060 000.00		4 000.00	4 000.00	1 064 000.00
	TOTAL	1 859 000.00	1 269 081.10	620 180.32	620 180.32	3 748 261.42
	R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTIcipe					
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					1 889 261.42
	Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION				4 000.00	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 49 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Bernard MARCE, François SIBILLE + pouvoir de Eric PLAGNAT).

ADOpte le budget supplémentaire 2013 – budget annexe de la régie assainissement – tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus,
 PROCÈDE comme pour le budget primitif 2013, à un vote au niveau des chapitres budgétaires,
 CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.118 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – BUDGET ANNEXE STEP DE VERNOSC - EXERCICE 2013

COMMUNAUTE DE COMMUNES - STEP DE VERNOSC - Exercice : 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						A2
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL =(RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	2 000.00				2 000.00
Total des dépenses de gestion des services		2 000.00				2 000.00
066	CHARGES FINANCIERES	3 500.00				3 500.00
067	CHARGES EXCEPTIONNELLES			19 600.00	19 600.00	19 600.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT			2 000.00	2 000.00	2 000.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 500.00		21 600.00	21 600.00	27 100.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	28 500.00		6 000.00	6 000.00	34 500.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		28 500.00		6 000.00	6 000.00	34 500.00
TOTAL		34 000.00		27 600.00	27 600.00	61 600.00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)						27 600.00

COMMUNAUTE DE COMMUNES - STEP DE VERNOSC - Exercice : 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						A2
RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL =(RAR+VOTE)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	29 000.00				29 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
Total des recettes de gestion des services		29 000.00				29 000.00
Total des recettes réelles d'exploitation		29 000.00				29 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	5 000.00		27 600.00	27 600.00	32 600.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		5 000.00		27 600.00	27 600.00	32 600.00
TOTAL		34 000.00		27 600.00	27 600.00	61 600.00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)						27 600.00
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						-21 600.00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL =(RAR+VOTE)
23	IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	9 500.00		51 115.84	51 115.84	60 615.84
Total des dépenses d'équipement		9 500.00		51 115.84	51 115.84	60 615.84
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 000.00				14 000.00
Total des dépenses financières		14 000.00				14 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		23 500.00		51 115.84	51 115.84	74 615.84
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	5 000.00		27 600.00	27 600.00	32 600.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 000.00		27 600.00	27 600.00	32 600.00
TOTAL		28 500.00		78 715.84	78 715.84	107 215.84
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						78 715.84

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL =(RAR+VOTE)
106	Réserves			61 424.86	61 424.86	61 424.86
Total des recettes financières				61 424.86	61 424.86	61 424.86
4582	Total des opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement				61 424.86	61 424.86	61 424.86
021 040	Virement de la section d'exploitation OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	28 500.00		6 000.00	6 000.00	34 500.00
Total des recettes d'ordre d'investissement		28 500.00		6 000.00	6 000.00	34 500.00
TOTAL		28 500.00		67 424.86	67 424.86	95 924.86
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						11 290.98
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)						78 715.84
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION						-21 800.00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 49 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Bernard MARCE, François SIBILLE + pouvoir de Eric PLAGNAT)

ADOpte le budget supplémentaire 2013 – budget annexe de la STEP de Vernosc – tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus,

PROCÈDE comme pour le budget primitif 2013, à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2013.119 - AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) – CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)
– ADAPTATION DES AP/CP EN COURS – AP2012 / 01 AMÉNAGEMENT DE LA
LOMBARDIÈRE – BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, par 51 voix POUR et 1 ABSTENTION (René SABATIER)
ADOpte la nouvelle répartition des crédits de paiement sur les exercices 2013 et
suivants conformément au tableau ci-annexé,
CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution
de la présente délibération.

**2013.120 - AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) – CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)
– ADAPTATION DES AP/CP EN COURS – AP2012 / 02 MISE EN PLACE DE
CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES – BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et par 49 voix POUR et 3 ABSTENTIONS
ADOpte la nouvelle répartition des crédits de paiement sur les exercices 2013 et
suivants conformément au tableau ci-annexé,
CHARGE Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les dispositions utiles à
l'exécution de la présente délibération.

**2013.121 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION – ACTUALISATION ET FIXATION
DU MONTANT DÉFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR
L'EXERCICE 2013**

Le montant individuel de l'AC pour chaque commune figure dans le tableau ci-
dessous :

	<u>AC2012</u>	<u>AC2013</u>	Evolution
	(pour mémoire)		
<u>Communes bénéficiaires d'un reversement par la COCOBA</u>			
ANNONAY	5 279 993,00 €	5 303 872,00 €	23 879,00 €
BOULIEU	199 568,00 €	201 944,00 €	2 376,00 €
DAVEZIEUX	800 765,00 €	806 929,00 €	6 164,00 €
LE MONESTIER	5 776,00 €	5 776,00 €	0,00 €
ROIFFIEUX	111 434,00 €	93 893,00 €	-17 541,00 €
ST CLAIR	104 409,00 €	105 654,00 €	1 245,00 €
ST CYR	23 615,00 €	24 068,00 €	453,00 €
ST JULIEN	22 382,00 €	22 577,00 €	195,00 €
ST MARCEL	453 483,00 €	458 226,00 €	4 743,00 €
THORRENC	6 860,00 €	6 896,00 €	36,00 €
VERNOSC	44 195,00 €	24 654,00 €	-19 541,00 €
VILLEVOCANCE	37 395,00 €	37 947,00 €	552,00 €
VOCANCE	20 861,00 €	21 112,00 €	251,00 €
C/73921 (dépenses de fonct.)	7 110 736,00 €	7 113 548,00 €	2 812,00 €
<u>Communes redevables d'un reversement envers la COCOBA</u>			
SAVAS	-808,00 €	-716,00 €	92,00 €
TALENCIEUX	-21 015,00 €	-21 015,00 €	0,00 €
VANOSC	-4 394,00 €	-4 366,00 €	28,00 €
C/7321 (recette de fonct.)	-26 217,00 €	-26 097,00 €	120,00 €

Nota : le tableau ci-dessus tient à la fois compte, pour l'attribution de compensation 2013, de la mise en œuvre de l'actualisation pour toutes les communes et pour les communes de Roiffieux et de Vernosc de la charge nouvellement transférée au 01 janvier 2013 (MAPA).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, par 48 voix POUR, 1 voix CONTRE (Laurent MARCE) et 3 voix ABSTENTIONS (Yves BOULANGER, Jean-Marie DESLOGES et Robert SEUX)

FIXE les attributions de compensations définitives 2013 (AC 2013) conformément au tableau ci-dessus,

INDIQUE que le montant supplémentaire de charges transférées à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay au 01 janvier 2013 par l'intégration des Maisons d'Accueil des Personnes Agées (MAPA) s'élève à :

- 19 000 € pour la Commune de Roiffieux,
- 20 000 € pour la Commune de Vernosc.

PRÉCISE que pour 2014, la Communauté de communes procédera chaque mois au versement d'un acompte égal à 1/12ème de l'attribution allouée en 2013, dans l'attente de la fixation du montant définitif pour l'exercice 2014,

CHARGE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

2013.122 – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC EPURES, L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE, POUR L'ANNEE 2013

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé à intervenir, avec l'Agence d'Urbanisme de la Région stéphanoise, Epures,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.123 - SCHEMA GLOBAL REALISE PAR L'AGENCE D'URBANISME EPURES: DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION RHONE ALPES DANS LE CADRE DU CDDRA ARDECHE VERTE : APPROBATION DE L'OPERATION, DE SON COÛT, DE SON PLAN DE FINANCEMENT ET DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet présenté pour l'opération intitulée : «schéma global réalisé par l'agence d'urbanisme Epures »,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à demander toutes les subventions pouvant être mobilisées pour la réalisation de cette étude, et notamment auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA Ardèche Verte,

SOLLICITE la Région Rhône-Alpes pour une subvention de 23500,00 € TTC soit 50 % de la dépense totale de 47000 € TTC dans le cadre de la fiche action n° 8 du CDDRA Ardèche Verte,

S'ENGAGE à assurer sur ses fonds propres le solde du financement,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013 124 – ZAE : CONVENTION-TYPE DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES VOIRIES ET ABORDS DES ZAE A INTERVENIR ENTRE LA COCOBA ET LES COMMUNES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes du projet de la convention-type ci-annexé, à intervenir entre la Communauté de Communes et les communes pour la gestion et l'entretien des ZAE,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer chacune des conventions à intervenir avec chaque commune concernée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.125 – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL A LA COMMUNE DE BOULIEU LES ANNONAY POUR L'EXTENSION DU RESEAU ERDF EN VUE DU RACCORDEMENT DES ENTREPRISES DE LA ZAE LE RIVET ET APPROBATION DE LA CONVENTION AFFERENTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier,

DÉCIDE d'autoriser le versement d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 6 000 € HT à la commune de BOULIEU-LES-ANNONAY, pour l'extension du réseau ERDF en vue du raccordement des entreprises de la ZAE LE RIVET.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.126 – ZAE MASSAS - CHANTECAILLE A SAINT-CLAIR – RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE ARDÈCHE DROME NUMÉRIQUE (ADN) ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le montage financier de l'opération tel que présenté ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter l'aide de la Région Rhône-Alpes en la matière,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.127 - ADOPTION DU PROTOCOLE DU GRAND PROJET RHÔNE-ALPES RHÔNE MÉDIAN ET DES FICHES ACTION : ANIMATION / COMMUNICATION ET FICHES ACTIONS SPÉCIFIQUES À LA COCOBA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes du protocole du Grand Projet Rhône-Médian,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole du Grand Projet Rhône-Médian,

DÉCIDE d'adopter la fiche action Support 1 animation GPRA et la fiche action support 2 communication et de participer à leur financement selon la clé de répartition, correspondant pour la communauté de communes du bassin d'Annonay à une somme de 12 425 € sur une période de 18 mois (2013/2014).

INDIQUE à titre prévisionnel et sans engagement juridique ni financier à ce jour, que les projets portés par la Communauté de communes du bassin d'Annonay s'élèvent à 2,2 millions d'euros HT pour 2013-2014; la moitié de ce montant pourra être prise en charge par la Région dans le cadre du GPRA.

2013.128 – APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE PNRQAD K004 INTERVENUE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'OUEST RHÔNE-ALPES, LA COMMUNE D'ANNONAY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention K004 entre la commune d'Annonay, l'EPORA et la COCOBA,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.129 - APPROBATION AVEC RÉSERVES DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (2013-2019)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, sous réserve de la prise en compte des observations émises valant requêtes et ci-dessus explicitées,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.

2013.130 – ZAE LE MAS OUEST A DAVEZIEUX ET PRACHENET A SAINT CYR : CESSION DE PROPRIETES DE LA COCOBA CONSTITUANT L'EMPRISE DE VOIES AUX COMMUNES DE DAVEZIEUX ET DE SAINT-CYR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la cession à l'euro symbolique à la commune de Saint-Cyr des parcelles cadastrées section A n° 1978, 2049, 2060 et 2068 d'une contenance totale de 3 566 m²,

APPROUVE la cession à l'euro symbolique à la commune de Davézieux des parcelles cadastrées section AA 67, 68, 93, 97, 113, 131, 142, 145, 150, 151, 158, 165, 174, 193, 196, 198, 201, AC 32, 243, 247, 272, 274, 277, 279, 281, 286, 288, d'une contenance totale de 18 346 m²,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment les actes authentiques à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013. 131 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2013.72 DU 18 AVRIL 2013 - DISPOSITIF D'AIDE A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le relèvement de la participation de la COCOBA à 2500 € maximum par projet subventionnable dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Général de l'Ardèche.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.132 - AIDE À L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA BOUCHERIE SOUTRENON À SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la proposition et décide d'accorder une aide de 1321 € maximum à la boucherie-charcuterie SOUTRENON de Saint-Marcel-les-Annonay pour des investissements permettant l'amélioration du commerce,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.133 – HÔTEL ET PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DE VIDALON : BAIL À INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET L'ASSOCIATION NOUVELLE DONNE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de bail à intervenir entre la COCOBA et l'association Nouvelle Donne ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce bail ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.134 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COCOBA ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIVARHÔNE DANS LE DOMAINE DU TOURISME

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes du projet de convention ci-joint entre VIVARHÔNE et la COCOBA, relatif au partenariat dans le domaine du tourisme,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer cette convention ainsi que toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.135- DEMANDE DE SUBVENTIONS – DIVERSES OPÉRATIONS RESEAUX D'ASSAINISSEMENT INSCRITES AU CONTRAT ARDECHE TERRE D'EAU

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et du Conseil général de l'Ardèche pour la réalisation des opérations sus mentionnées,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette fin et à signer tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE le Conseil général de l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Communauté de communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour les opérations citées ci-dessus et à la reverser directement à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

2013.136 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - DIAGNOSTIC ET SCHÉMA D'ORIENTATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES DE : DAVEZIEUX, ROIFFIEUX, SAINT-CLAIR, SAINT-CYR, SAINT-MARCEL-LES ANNONAY, SAVAS, VERNOSC-LES-ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, du Conseil général de l'Ardèche, de la Région Rhône-Alpes et de l'État pour la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma d'orientation d'assainissement collectif portant sur les communes de Davézieux, Roiffieux, Saint-Clair, Saint-Cyr, Saint-Marcel-lès-Annonay, Savas et Vernosc-lès-Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette fin et à signer tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE le Conseil général de l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour l'étude citée ci-dessus et à la reverser directement à la Communauté de communes du Bassin d'Annonay.

2013.137- DEMANDE DE SUBVENTIONS – OPÉRATION « MISE EN PLACE DE L'AUTOSURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT ACANTIA » SUR LA COMMUNE D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, du Conseil général de l'Ardèche, de la Région Rhône-Alpes et de l'État pour la mise en place de l'autosurveillance du système d'assainissement ACANTIA sur la commune d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette fin et à signer tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE le Conseil général de l'Ardèche à percevoir pour le compte de la Communauté de communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour l'étude citée ci-dessus et à la reverser directement à la Communauté de communes du Bassin d'Annonay.

2013.138 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU – OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour la réalisation des opérations sus mentionnées,

AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les subventions allouées pour ces opérations et à signer tous les documents s'y rapportant.

2013.139 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU – SECTEURS PUGNEUX/GRANGE ST CLAIRE A VERNOSC-LES-ANNONAY - CHAVANNES A ST MARCEL-LES-ANNONAY – POSTE DE REFOULEMENT A DAVEZIEUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse pour la réalisation des opérations sus mentionnées.

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette fin et à signer tous les documents s'y rapportant.

2013.140 - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RELATIFS A L'EXERCICE 2012

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif et d'Assainissement non Collectif relatifs à l'exercice 2012,
DIT que ces rapports seront mis à disposition du public et transmis à chacune des communes membres de la COCOBA,

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2013.141 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT – FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE GASTON DUCLOS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention pour la réalisation du réseau d'assainissement simultanément à celle du réseau d'eaux pluviales à intervenir entre la commune d'Annonay et la COCOBA,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la-dite convention entre la commune d'Annonay et la COCOBA,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention d'équipement auprès de la commune d'Annonay pour un montant 25 353,63 € HT,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.142– ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT – FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MONTÉE DES AYGAS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention pour la réalisation du réseau d'assainissement simultanément à celle du réseau d'eaux pluviales à intervenir entre la commune d'Annonay et la COCOBA,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la-dite convention entre la commune d'Annonay et la COCOBA,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention d'équipement auprès de la commune d'Annonay pour un montant 69 035,00 € HT soit 82 948,58 € TTC,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.143- SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 : BARÈME E AVEC L'ORGANISME ECO-EMBALLAGES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de l'avenant n°1,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au Contrat pour l'Action et la Performance Barème E avec Eco-Emballages,

CHARGE Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

2013.144 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA COLLECTE DES TEXTILES USAGES AVEC L'ASSOCIATION RELAIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la-dite convention,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à cet effet.

2013.145 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE VILLEVOCANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche aussi élevée que possible pour la construction d'une déchèterie communautaire sur la commune de Villevocance,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la mission,

CHARGE Monsieur le Président de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

2013.146 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets des ménages,

DIT que ce rapport sera mis à disposition du public et transmis à chacune des communes membres de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

2013.147 - OBJECTIFS POURSUIVIS DANS LE CADRE DE LA MISE EN RÉSEAU DES TROIS MUSÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ (Muriel BONIJOLY et Marie-Hélène REYNAUD ne prennent pas part au vote),

APPROUVE les objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en réseau des trois musées de la Communauté de communes,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.148- CONVENTIONS DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET :

- LA COMMUNE DE VANOSC ET L'ASSOCIATION LA VANAUDE

- L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE DES PAPETERIES CANSON ET MONTGOLFIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ (Muriel BONIJOLY et Marie-Hélène REYNAUD ne prennent pas part au vote)

APPROUVE les termes des conventions de partenariat entre la Communauté de communes du Bassin d'Annonay, la commune de Vanosc et l'association la Vanaude d'une part et entre la Communauté de communes du bassin d'Annonay et l'association des amis des Papeteries Canson et Montgolfier d'autre part pour les années 2014, 2015 et 2016,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les projets de conventions de partenariat et toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.149 - MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COCOBA AUPRÈS DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSÉE DES PAPETERIES CANSON ET MONTGOLFIER » ET DE L'ASSOCIATION « LA VANAUDE »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ (Muriel BONIJOLY et Marie-Hélène REYNAUD ne prennent pas part au vote)

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition susvisée à intervenir avec l'association « Les amis du Musée des Papeteries Canson et Montgolfier »,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition susvisée à intervenir avec l'association « La Vanaude »,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer ces conventions et toutes pièces se rapportant à ces dossiers.

2013.150 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY, LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE, LA RÉGION RHONE-ALPES ET LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) - FESTIVAL INTERNATIONAL DU 1ER FILM D'ANNONAY - LE MOULIN A IMAGE, POUR LES ANNÉES 2013, 2014 ET 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, le Département de l'Ardèche, la Région Rhône-Alpes et la Maison des Jeunes et de la Culture d'Annonay pour les années 2013-2014 et 2015,

AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention de 38 200€ par an à compter de 2014 sous réserve du vote en conseil communautaire de cette subvention dans le cadre de l'adoption des budgets primitifs et sous réserve de la réalisation des manifestations, avec la répartition suivante :

- Festival International du 1er film : 35 200€,

- Le Moulin à image : 3 000€,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier à signer cette convention et toutes autres pièces s'y rapportant,

CHARGE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.

2013.151 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LA RÉNOVATION DU THÉÂTRE - POSE D'UN SYSTÈME D'ALARME INCENDIE TYPE III -

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la démarche de demande de subvention auprès du Sénat,

SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 10 000€,

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut l'un de ses vice-présidents à signer tous les documents afférents à ce dossier ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

La séance est levée à 20h45

Affiché le 4 juillet 2013 en vertu de l'article 5121-5 du CGCT

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées